



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 36633

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le manque d'investissement des PME dans les actions en faveur de la qualité, comme le souligne un récent rapport de la Cour des comptes. Un plan « qualité et performance » avait été lancé en 2008 permettant à des PME de bénéficier d'un soutien dans ce domaine. Il lui demande donc si le Gouvernement a l'intention de poursuivre et d'amplifier cet effort de sensibilisation.

Texte de la réponse

Le plan « Qualité et performance » a permis de diffuser des démarches d'excellence opérationnelle dans les petites et moyennes entreprises (PME), grâce à la mobilisation de moyens financiers nationaux et régionaux. En effet, les actions collectives soutenues par ce plan ont permis d'améliorer la performance de près de 2 500 entreprises, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Toutefois, si des gains de productivité peuvent être obtenus rapidement, la transformation de l'organisation de l'entreprise et la diffusion d'une culture de l'amélioration continue doivent s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi, l'extension à l'ensemble des filières des actions de terrain aidant les entreprises à améliorer leur performance constitue une priorité du ministère du redressement productif. L'implication et le relais des filières sont en effet indispensables à l'impulsion que peut donner l'Etat dans la diffusion du message qualité. Les filières doivent prendre la mesure de l'importance de la qualité pour la compétitivité de ses membres et engager un plan de mobilisation et d'accompagnement. On constate que le plan qualité de 2008 s'est montré plus efficace dans les filières qui se sont emparées du sujet. La filière automobile a par exemple mis en place un comité dédié à la performance industrielle au sein de la plateforme automobile. Il serait souhaitable que, suivant cet exemple, d'autres filières retiennent la qualité comme une priorité d'action et proposent des actions collectives sur ce thème. Une réflexion est en cours pour traduire cette implication des filières par la création d'un groupe traitant de la qualité au sein du conseil national de l'industrie. En ce qui concerne les actions collectives d'accompagnement des PME à l'excellence opérationnelle, actions dont les résultats positifs ont été soulignés par la Cour des comptes (référé n° 66123), le ministère du redressement productif recherche, avec ses partenaires privés, les moyens de poursuivre ces actions de mobilisation des PME. Favoriser le dialogue entre chefs d'entreprises et les échanges d'expérience illustrant l'intérêt de ces démarches s'avère la manière la plus adaptée à la sensibilisation des entreprises à ces enjeux. Pour poursuivre une telle dynamique positive en faveur de la qualité avec des moyens limités, il est nécessaire de sélectionner les PME qui, dans chaque filière, sont susceptibles de tirer le plus grand bénéfice d'un accompagnement externe. L'effort initié par le plan « Qualité et performance » lancé en 2008 doit se poursuivre aux niveaux national et régional avec une implication des acteurs des filières et des acteurs régionaux afin de répondre au mieux aux besoins et enjeux des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36633

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9188

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12975